

FOROVA

La qualité révolutionnaire de notre régime exige que le peuple, ses intérêts, ses aspirations, et ses droits politiques soient l'ensemble de nos activités.

A. Sékou Touré

Rédaction - Administration
Publicité
Adresse Télégraphique: Aguiptres
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE DE GUINEE

EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

SOMMAIRE

P. 2
Sécurité Sociale

P. 3
Nouvelles syndicales

P. 4
L'impasse Conakry
Les savants africains à Pékin
Le anniversaire des pays africains

Le sens d'une rencontre

Pourquoi ne pas le dire? Tout, presque tout, dans les pays africains vient de l'extérieur. Tout, presque tout est importé, du tracteur au jus de fruit en passant par l'aiguille et la farine de blé. Le travailleur africain produit pour l'industrie étrangère, aucun objet n'étant fabriqué sur place.

Nous ne le dirons jamais assez, la politique est l'expression de l'économie. Pour une Afrique qui se veut viable, il faut élargir le marché. La nécessité de reconverter le commerce et l'économie en général est d'actualité.

Car s'il faut produire, il faut aussi absolument dépasser le stade du monde clos que la colonisation nous a imposé.

Chacun le sait, l'impérialisme a légué des Etats des plus confinés. L'étroitesse du marché y a été si judicieusement maintenue que l'Afrique au lieu d'avoir des productions à caractère complémentaire, se bat contre elle-même, se livre à elle-même concurrence. Le café de tel pays africain ne trouvera pas ainsi débouchés par ce que son voisin et frère aura déjà saturé les lieux communs d'écoulement en se faisant dépouiller par chantage au détriment de l'économie de notre continent. On le voit, de surcroît, les pays africains concentrent leur production de

sement de 8% pour que les pays sous-développés de notre continent rattrappent ceux industrialisés. Tout dépendra des conditions intérieures et extérieures.

Il faut donc que les pays africains cherchent à coordonner leur politique de développement,

par
Fodé BERETE

qu'ils cherchent à abolir les tarifs douaniers, à surmonter les barrières de l'époque coloniale révolue, qu'ils créent des conditions économiques pour que réciproquement l'économie africaine soit complémentaire.

Les résolutions de la première conférence africaine au sommet envisagent la création d'une zone de libre échange entre les pays africains. Il y a été aussi préconisé une unification des tarifs douaniers en vue de protéger nos jeunes industries, une coordination des moyens de transport pour favoriser les échanges interafricains et qui mieux est, la création d'une zone monétaire panafricaine.

Déjà, certains de ces problèmes ont été examinés en décembre 1963 par la commission so-

puis longtemps. La question et la situation ont évolué. Notre pays y est pour beaucoup. Les Africains de toutes les tendances sont plus proches les uns des autres aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a seulement six ans, mais si des Africains convaincus (entendez nationalistes africains) - M. le Président Sékou Touré dont on connaît la hauteur de vue et qui a voué sa vie à la défense de l'Afrique et de ses valeurs de toutes sortes en est un exemple

- ont pris position et si la majorité écrasante des Africains partagent leurs idées, il convient d'être vigilant, l'impérialisme restant virulent qui joue encore sur la discorde. Il faut que l'on fasse preuve de détachement pour prouver, comme l'a dit le chef de l'Etat à Monrovia, qu'en Afrique régnent l'amitié et la paix.

C'est donc en raison de la situation politique du moment, en raison de la discrimination dont ont souffert nos pays respectifs, en raison des projets néo-colonialistes qui veulent continuer à vider notre continent de ses richesses, que les chefs d'Etat de Guinée, Libéria, Sierra-Léone et Côte d'Ivoire se sont assignés pour tâche, de donner à la coopération économique africaine des formes concrètes. C'est le sens de la rencontre de Monrovia. Il ne s'agit donc qu'une étape.

Communiqué du B. P. N.

Le Bureau Politique National s'est réuni lundi 24 août 1964 de 12 h. à 14 h. autour de l'ordre du jour suivant:

Préparation du C.N.R.
Il a été décidé que le Conseil National de la Révolution siègera à Conakry les 14, 15, 16 et 17 septembre 1964.

Sont membres du C.N.R.
- Les membres du B.P.N.

- Quatre membres par Fédération et dont le gouverneur.

- Le secrétaire général de la J.R.D.A.

- Le Haut-commissaire à la Jeunesse.

Les travaux se dérouleront selon le programme suivant:

Le 14 septembre 1964

- de 9 h. à 13 h.: Commission des mandats et Rapport d'activités du

B.P.N. depuis le C.N.R. de Gueckédou.

Le 15 septembre 1964

- de 9 h. à 15 h.: Interventions des Fédérations.

Le 16 septembre 1964

- de 9 h. à 15 h.: Suite des interventions des Fédérations et désignation de la Commission de Résolution.

Le 17 septembre 1964

- de 11 h. à 13 h.: Adoption de la Résolution et clôture.

Dans le rapport concret qu'elles présenteront les Fédérations donneront:

1° le bilan de leurs réalisations depuis le C.N.R. de Gueckédou et la Conférence économique qu'elles ont tenus et qui portera sur:

- les cultures vivrières;
- les cultures d'exportation;
- les cultures industrielles;
- l'artisanat;
- l'élevage;
- le ravitaillement des centres urbains en viande.

2° Les réalisations sur le plan social

- Santé;
- Enseignement;
- J.R.D.A., Sports, Arts, Cultures;
- Action pour l'émancipation des femmes;
- Union Syndicale (Organisation et action).

3° Un exposé sur le Plan septembre de la Région
4° L'aspect de la situation politique de la Fédération:

- Nombre des Comités;
- Effectif des militants;
- Nombre de Permanences créées et en voie de construction;
- Investissements humains et bilan.

Le 18 septembre 1964 à 10 h. aura lieu l'ouverture de la session budgétaire de l'Assemblée Nationale.

Les Députés sont invités à suivre les travaux du C.N.R.

Conakry, le 24 août 1964
P. le Bureau Politique National,

Le secrétaire permanent



De gauche à droite,
LL. Excellence Ahmed Sékou Touré,
Houphouët Boigny,
William Tubman et
l'honorable Albert Margai

tous genres vers l'étranger, et c'est pourquoi le déficit de ces pays atteint des proportions inquiétantes.

Comment combler dans ces conditions le fossé énorme, qui nous sépare des pays industrialisés? Il faudrait, estiment des statistiques de l'O.N.U. 50 ans au moins, au rythme d'accrois-

sance et économique de l'O.U.A. à Niamey (Niger). Bien d'autres réunions inter-africaines ont mis l'accent sur la nécessité de la coopération économique. Des projets, nous allons aux réalisations.

Ainsi donc le problème d'une Afrique africaine est sur le tapis. Il a rebondi, posé qu'il était de-

Il faut passer de l'intention à l'action pour soustraire enfin nos richesses aux rapaces étrangers. C'est la voie de l'unité africaine, c'est un jalon sur la voie de l'harmonisation. C'est un coup sérieux porté à l'impérialisme, et un succès au bénéfice de l'Afrique.

celle du relèvement économique. Et pour que les efforts d'unification aboutissent heureusement et se conjuguent sagement il convient de réduire au maximum les goulots d'étranglements impérialistes.

(Suite page 2)

La vie dans la Nation

SECURITE SOCIALE

Les accidents du travail et maladies professionnelles

par Dadi Quin

Suite de notre précédent numéro

Qu'entend-on par maladies professionnelles :

Il importe tout d'abord de définir ce qu'on entend par maladie professionnelle. Le mieux est pour cela de voir ce qui sépare les maladies professionnelles des accidents du travail d'une part et des maladies non professionnelles de l'autre.

L'accident est un fait fortuit ne résultant pas de l'exercice normal de la profession : un ouvrier tombe dans un trou, reçoit une brique sur la tête, se blesse sur une machine, outils, un certain jour, à une certaine heure. Il y a toujours une date et un fait précis à la base, et il n'y a aucune difficulté, sinon c'est la notion de subordination de dépendance de la victime vis-à-vis de son employeur au moment de l'accident qui sert de critère.

La maladie professionnelle résulte de l'exercice habituel et normal de la profession. Un ouvrier maniant du plomb ou des sels de plomb dans son travail en absorbe de petites parcelles chaque jour.

Pendant longtemps il n'aura pas de troubles de ce fait, puis il finira par en avoir absorbé une quantité telle qu'il sera intoxiqué et présentera du saturnisme (maladie causée) par le plomb.

C'est pourquoi le législateur précise que la maladie professionnelle est une manifestation morbide d'intoxication aiguë ou chronique présentée par le travailleur exposé d'une façon habituelle à l'action d'agents nocifs limitativement énumérés que l'ouvrier est obligé de manipuler pour la réalisation de son travail.

Sont considérées comme maladies professionnelles :

- 1°) Le saturnisme professionnel
 - 2°) Le benzolisme professionnel
 - 3°) Le tétanos professionnel
 - 4°) Les affections causées par les ciments ;
 - 5°) Les intoxications professionnelles ;
 - 6°) Le charbon professionnel ;
 - 7°) Les brucelloses professionnelles ;
 - 8°) La silicose professionnelle
 - 9°) L'ankilostomose professionnelle ;
 - 10°) Lésions provoquées par des travaux effectués dans les milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique ;
 - 11°) Affections professionnelles provoquées par l'emploi des marteaux pneumatiques ou d'engins similaires donnant des secousses à base fréquence.
 - 12°) Dermatoses professionnelles consécutives à l'emploi des lubrifiants ;
 - 13°) Affections professionnelles dues aux bacilles tuberculeux de types bovins.
- a) Champ d'application du

gime des accidents du travail et maladies professionnelles.

Tous les travailleurs salariés immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale bénéficient du régime « accidents du travail et maladies professionnelles ».

Les travailleurs non salariés et les fonctionnaires d'un cadre permanent de l'Etat, appelés communément, les agents du cadre ne bénéficient pas du régime « accidents du travail et maladies professionnelles ».

b) Obligations des bénéficiaires

La victime d'un accident du travail doit dans la journée ou l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures sauf le cas de force majeure, d'impossibilité absolue ou de motifs légitimes, en informer l'employeur ou l'un de ses préposés.

La victime ou ses représentants ont la faculté de déclarer l'accident dans un délai de deux ans à compter du jour de sa survenance, lorsque l'employeur a négligé ou s'est refusé de la faire dans les délais prévus.

Le travail accidenté doit :

- 1°) se soumettre aux traitements et mesures de toute nature prescrites par le médecin ;
- 2°) se soumettre aux visites médicales et contrôle organisés par la Caisse ;
- 3°) s'abstenir à toute activité non autorisée ;
- 4°) accomplir les exercices ou travaux prescrits en vue de favoriser sa rééducation ou son reclassement professionnel.

c) Obligations de l'employeur :

Trois grandes obligations incombent à l'employeur :

- 1°) Il doit se faire immatriculer à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour la couverture de ses risques et s'acquitter régulièrement de ses cotisations.
- 2°) Il doit déclarer tout accident dont il a eu connaissance par lettre recommandée sur imprimés mis à sa disposition à cet effet par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, dans les quarante-huit heures non compris les dimanches et les jours fériés, sauf le cas de force majeure ;

Il doit faire suivre à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, les pièces constitutives du dossier qui sont :

- déclaration d'accident ;
- certificat médical de constatation ;
- certificat de consolidation ou de guérison ;
- les notes de frais ;
- état de salaires perçus par la victime ou un travailleur de sa catégorie, pendant les 12 derniers mois ayant précédé l'accident ;
- certificat médical de décès ;
- certificat d'hérédité ;
- certificat de mariage de ou

des veuves ;

- certificat de naissance des enfants.

3°) Il doit donner à la victime les premiers soins d'urgence et l'évacuer sur le centre hospitalier le plus proche.

d) Les prestations allouées en accidents du travail :

1°) Prestations temporaires (prestations en nature) ;

Soins médicaux : qu'elle interrompe ou non son travail, la victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle a droit aux soins que compte son état.

2°) Prestations en espèces : indemnités journalières :

La victime qui, du fait d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle a dû interrompre son travail, perçoit pendant la durée de son incapacité temporaire, une indemnité journalière.

3°) Cessation de l'indemnité journalière :

L'indemnité journalière est égale à la moitié du salaire journalier de base pendant les 28 premiers jours d'arrêt de travail, elle est portée au 2/3 à compter du 29^e jour.

4°) Incapacité temporaire :

La période d'incapacité temporaire peut se terminer de deux façons :

- soit par la guérison ;
- soit par une stabilisation qui laisse en général une incapacité partielle qui n'évolue plus et qui est dite permanente. (Il se peut que cette incapacité permanente soit même totale).

a) Guérison : si la victime est en état de reprendre son travail et ne conserve aucune séquelle de l'accident, le médecin-traitant rédige en double exemplaire un certificat de guérison dont l'un est adressé immédiatement à la Caisse de Sécurité Sociale (Service Accidents du Travail).

Si la guérison est définitive, l'affaire est terminée après paiement du solde de l'indemnité journalière.

b) Consolidation : lorsqu'il n'en est pas ainsi et que l'état de la victime n'est plus susceptible d'évoluer sensiblement, la reprise du travail devient possible à qu'il n'apparaisse alors que l'incapacité totale devient permanente. Quoi qu'il en soit le médecin-traitant devra délivrer alors non pas un certificat de guérison mais un certificat de consolidation indiquant les conséquences définitives et la persistance d'une incapacité permanente partielle (I.P.P.) ou totale (I.P.T.) ce certificat comme celui de guérison doit être immédiatement adressé à la Caisse de Sécurité Sociale (Service « Accidents du Travail »).

Dans cette hypothèse, l'affaire n'est pas terminée, car la victime a encore droit à réparation.

POEME

Destinées africaines

En dépit des amitiés gloutonnes à l'Afrique aujourd'hui offertes

Des pages vivantes à l'ombre des vieux jours,
Demeureront immortelles dans l'immensité du passé ;

Un vaste continent d'un grand peuple, demeuré longtemps méconnu

A voûté son échine et baissé sa face,
Des décades entières en des siècles terribles.
Dans les replis multiples de sa carcasse blessée,
Son âme torturée a pleuré sur la roche ;
Et son cœur meurtri aux sursauts gigantesques,
A battu par vagues dans son corps divisé.
Il a gigoté, le géant sous la meute affamée,
Il s'est débattu, le grand, sous les lanières conquérantes

Sa robe perforée, crevée de cavernes profondes,
Aux vents des saisons a claqué la misère.
Des oreilles lointaines battues des échos,
Ont hâté leurs bottes alors dans mes terres conquises.

Toi, étrange massif qui va à la Croisée
Redresse la marche boiteuse de ce monde déséquilibré

Et donne aux autres ce qu'ils t'ont refusé !

O ! Afrique !

Destinées africaines

Oh ! destinées immenses d'un continent misérable
Vous êtes sculptées dernières, lourdes dans le vingtième

Ne vous porteront victorieuses sur le chemin bousculé

Que des bras valeureux à l'histoire sacrifiés.
Adis-Abéba, terreur de l'infâme du concert
Vous rendra fermes, vos sièges usurpés
Le trop - plein du mal qui vous avait inondées
Dans la poussière de la négation vous voulait plus longtemps piétiner

Le bâillon de toutes teintes tissé
Vous désiraient plus solidement encore multilées
Au-delà des pistes tortueuses qui vous étaient tracées
Vous avez forgé votre voie dans l'histoire des hommes.

Savez-vous que dans des creusets scellés outre-mer
Vous devriez rejeter ignorées une éternité durable ?
Une garde humaine au fleuve de la tanière semblable

Au fil des jours vous devait border l'œil ouvert.
Une soutane ayant déserté le temple de Dieu
Matin et soir à genoux à vos pieds vous offrent l'eau bénite empoisonnée

L'irréversible mutation n'est sous l'œil de la garde

Nobles Destinées !

Ni sous la robe humble du prêtre affable,

Ni dans les creusets scellés outre-mer,

Elle est dans vos peuples.

Nos tarifs d'abonnements

Pour compter du 10 mars 1964, nos tarifs d'abonnement au quotidien, sont les suivants :

Guinée

Soutien	1 an	10 000
Ordinaire	1 an	6 000
	6 mois	3 500
	3 mois	2 000

par voie aérienne

Algérie, Côte d'Ivoire, Dahomey, Ghana, Haute-Volta, Libéria, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Mali et Tunisie	1 an	12 000
Europe et autres Etats africains	1 an	15 000
U. S. A. Amérique Latine, U.R.S.S., Extrême-Orient et Asie	1 an	21 000

La Guinée... l'Afrique... le monde...

LE MONDE EN BREF

Miami (Floride). —

L'ouragan Cléo se situait à 4 heures gmt par 18° 4 de latitude nord et 75° 4 de longitude ouest, soit à environ 160 kms à l'est-nord est de Kingston (Jamaïque). Le cyclone, qui est actuellement formé de vents tournants à quelques 177 kms à l'heure, se déplace en direction ouest-nord-ouest à raison de 24 kms à l'heure.

Saïgon

Sous une violente pluie tropicale, des dizaines de milliers d'étudiants et de bouddhistes, parmi lesquels se trouvent de nombreux bonzes et bonzesses sont, en fin de matinée, littéralement agglutinés contre les grilles fermées de la présidence de la République.

Les manifestants crient « à bas Khan », et exigent sa démission. De nombreux soldats non armés étaient massés de l'autre côté des grilles, afin de s'opposer à toute tentative de franchise.

Puerto Ordaz, (Vénézuéla). — Au moins six personnes ont péri noyées à la suite de l'effondre-

ment d'un pont qui enjambait la rivière Caroni, près de Puerto Ordaz dans l'Est du Vénézuéla.

Les pompiers ont réussi à retrouver un certain nombre de survivants qui s'étaient réfugiés sur une petite île dans la rivière.

Paris. — L'ambassade laotienne à Paris a fait savoir que les conversations tripartites devant réunir les leaders des trois factions laotiennes — neutraliste, pathet Lao et faction de droite, sont ajournées au moins jusqu'à samedi. —

Ces entretiens devaient commencer mardi, mais jusqu'à présent seul le prince Souvanna Phouma, premier ministre laotien, qui représente la faction neutraliste, est arrivé à Paris.

Brasilia. — L'ex-président Goulart a été lu lundi à la tribune de la chambre brésilienne par M. de Andrade, chef du groupe parlementaire du parti travailliste, à l'occasion du dixième anniversaire du suicide de l'ex-dictateur Getulio Vargas.

Daté de Montevideo, où M. Goulart vit en exil depuis sa

déposition, le 1er avril dernier, ce manifeste appelle le peuple brésilien à « la restauration de la légalité démocratique du pouvoir civil et des institutions républicaines » ; rappelant qu'il a refusé de démissionner et qu'il s'est borné à reconnaître « une situation militaire » parce qu'il savait le peuple désarmé, M. Goulart affirme que le congrès fédéral a proclamé abusivement, le 1er avril, la vacance du pouvoir, « alors que le chef de l'Etat légitime se trouvait notoirement en territoire national ».

L'ex-président s'emploie d'autre part à justifier longuement son administration, défend les projets de réforme élaborés par son gouvernement et assure qu'il n'est pas responsable de la non-exécution de ces projets.

M. Goulart dénonce encore « les interventions de certains représentants étrangers » et accuse les autorités monétaires internationales de « fixer unilatéralement des conditions humiliantes pour des aides illusoires ». « Je me suis battu pour que le parlement vote des réformes de structure, mais je n'ai rien obtenu. Que personne ne se trompe cependant : aucune force ne saura empêcher la réalisation de ces réformes », explique M. Goulart, qui ajoute une fois de plus les thèmes principaux du « goulisme ».

Hier également (la faction de Rio de Janeiro du parti travailliste a rendu public un document-programme en 28 points qui insiste aussi sur « la souveraineté du pouvoir civil » et « la restauration du règne de la loi ».

Nouvelles Syndicales

Les travailleurs de la Région de Tougué, réunis en congrès le Dimanche 9 août 1964 à la Permanence Fédérale sous la présidence du Bureau Fédéral et en présence du secrétaire confédéral de la zone de Labé, ont procédé au renouvellement du bureau de leur union locale qui est composé comme suit :

Secrétaire général : El Hadj Baldé Saïdou.

Secrétaire adjoint : Barry Amadou.

Trésorier : Diallo Ibrahima.

Secrétaires :

MM. Baldé Abdoulaye ;

Mara Douba ;

Baldé Alpha Oumar ;

Sow Cellou ;

Diallo Oumar ;

Baldé Aïssatou ;

Baldé Oumar ;

Sacko Mamadou.

Le Conseil syndical de l'Union locale de la C.N.T.G. de Labé, réuni en congrès le 14 août 1964 à la permanence régionale sous la présidence du bureau fédéral assisté du secrétaire confédéral le camarade El Hadj Bella Sow, a élu son nouveau bureau qui se compose comme suit :

Secrétaire général : Sako Bou-nama.

Secrétaire général adjoint : Diallo Saïkhou ;

Trésorier général : El Hadj Samaké Karamoko ;

Secrétaires :

MM. Diallo Mamadou Labico ;

Diallo Modi Bobo ;

Camara Bangaly ;

Bah Gadiane ;

Mara Mamadou ;
Barry Cossa et
Bangoura Abou.

Le vendredi 21 août 1964, sous la présidence de M. Traoré Balla, secrétaire général de la fédération des syndicats du Bâtiment, assisté de M. Faye Abdoul Rahim, secrétaire adjoint, a eu lieu à l'Entreprise C.B.A. l'élection du bureau de la sous-section syndicale de l'Entreprise de construction de béton armé.

Après un exposé sommaire des deux responsables du bureau de la fédération sur le rôle, les droits et les devoirs des travailleurs de Guinée à l'heure où la lutte pour le développement de l'économie nationale s'inscrit au premier plan de nos activités syndicales, on a procédé à l'élection du bureau suivant :

Secrétaire général : Drammé Oumar.

Secrétaire adjoint : Conaté Sory.

Trésorier : Baldé Souleymane.

Secrétaires : Diallo Thierno Hamidou, Kaba Saran, Sékou Touré et Konaté Bangaly.

Cette élection qui s'est déroulée dans un esprit de haute compréhension a été clôturée par une ample explication de la nécessité et de l'intérêt pour un travailleur d'être syndiqué.

Les émissions de la Voix de la Révolution

La Voix de la Révolution Radiodiffusion de la République de Guinée émet de Conakry le matin et la mi-journée sur :

214 m 1403 kes en Ondes Moyennes.

48 m. 74. 6155 kes

et 88 m. 60. 3385 kes en Ondes Courtes.

Le soir en Ondes Moyennes sur :

214 m 1403 kes et en Ondes Courtes.

Sur 48 m. 60. 3385 kes et 34 m 68 9650 kes.

LE SENS D'UNE RENCONTRE

(Suite de la première page)

Les Présidents Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire, Tub-

man du Libéria, le premier ministre Margai de Sierra-Léone et le Président Ahmed Sékou Touré

ont donc porté le fer directement dans la plaie à Monrovia. Rendons-leur hommage, car c'est là

la voie du salut autant pour l'unité que pour l'économie de nos pays.

Fodé Béréte



Le Président W.S.S. Tubman accompagne le Président Ahmed Sékou Touré à l'issue des travaux de Monrovia

Offre d'emploi

L'ambassade américaine demande secrétaire pouvant traduire de l'anglais en français, connaissant la sténographie et dactylographie en français. Envoyez vos demandes à l'Officier administratif, ambassade américaine, 9ème avenue, 2e boulevard, B.P. 603, Conakry.

Information au service du peuple et de sa révolution

Production: Critère de tous ceux qui se réclament de notre Révolution

HOROYA

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

Organe Quotidien du Parti Démocratique de Guinée
COMPTE CHEQUES POSTAUX 6975
BANQUE REPUBLIQUE DE GUINEE
 3-34-32

Le fleuve Sénégal trait d'union entre les Etats riverains

L'aménagement du bassin du fleuve Sénégal sera certainement l'un des travaux les plus importants entrepris à l'heure où l'on parle d'intégration économique en Afrique. L'idée de l'aménagement du fleuve Sénégal a été commune aux quatre Etats qu'il traverse.

Le principe de l'aménagement a été adopté par les quatre pays riverains qui, au cours de plusieurs conférences, ont confirmé ce principe, la conférence de Conakry en juillet 1963, la conférence de Bamako en juillet 1964, celle de Nouakchot en décembre 1963 et enfin de celle de Dakar en février 1964.

C'est pourquoi l'on peut, doré et déjà, dire que le fleuve Sénégal est « un trait d'union entre les Républiques de Mauritanie, Sénégal, Mali et Guinée ».

La conférence qui vient de se tenir à Monrovia a été une phase importante de ces travaux, une confirmation de plus de la volonté des quatre pays de faire du Sénégal le fleuve de l'union qui contribuera, on ne peut s'en douter, à leur développement agricole et industriel.

La désignation d'un secrétariat général et la nomination d'un secrétaire général, l'adoption d'un programme d'aménagement général au cours de la conférence, tout cela concourt à démontrer que la grande bataille économique engagée par l'Afrique exige une préparation minutieuse et une orientation de tout plan qui vise à apporter aux masses laborieuses une vie de bonheur et de prospérité.

Au cours de cette conférence, les partenaires ont fait preuve de compréhension et de volonté pour œuvrer ensemble pour le bonheur des peuples africains.

Le Sénégal, un fleuve à débit irrégulier, traverse des terrains différents. Ce serait donc risquer d'entreprendre son aménagement sans une connaissance approfondie du fleuve et des terres arrosées.

Le comité inter-état réuni à Conakry a d'ailleurs insisté sur cet aspect du problème : étudier à fond le fleuve et d'une façon unitaire, avant d'entreprendre tous travaux pratiques.

« L'aménagement du bassin du fleuve Sénégal est un test pour les pays africains, a dit le ministre guinéen du Développement économique, M. Touré Ismaël, qui a présidé la conférence de Conakry et président du comité inter-état ».

Nous plaçons donc tous nos espoirs dans le comité inter-état et son secrétariat général, les premiers instruments de ce travail.

Il s'agit là de prouver aux yeux du monde, surtout de ceux qui ont toujours sous-estimé l'Afrique et ses peuples, que les Africains sont capables, que nous ne sommes pas des enfants qui attendent que l'on vienne leur apprendre à se servir de leur main.

O. Téa

A propos de l'impasse congolaise

Prochaine session extraordinaire interministérielle de l'O. U. A. ?

Le Secrétaire général de l'O.U.A., M. Diallo Telli a indiqué que l'Algérie a demandé la réunion extraordinaire dans les meilleurs délais possible d'une session extraordinaire du conseil des ministres de l'O.U.A. sur le Congo. La requête algérienne qui est signée du ministre des Affaires étrangères, M. Boufflik, est parvenue lundi au secrétariat de l'O.U.A. à Addis-Abéba.

Une demande du même genre avait été faite par le Président de la République du Mali, M. Modibo Kéita, deux jours auparavant.

M. Diallo Telli a indiqué qu'il avait immédiatement envoyé des messages aux Chefs d'Etat au sujet de cette réunion qui doit obtenir l'assentiment des deux tiers des pays de l'O.U.A. Il a ajouté qu'il pensait que cette nouvelle session extraordinaire de l'O.U.A. se tiendrait

à bref délai et qu'elle aurait lieu à Addis-Abéba.

M. Diallo Telli a d'autre part indiqué qu'il avait reçu des chefs d'Etat du Libéria, de Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Premier ministre de Sierra Leone réunis récemment à Monrovia un autre message conjoint demandant que le secrétaire général de l'O.U.A. soit mandaté pour former une commission spéciale chargée d'enquêter sur le Congo.

A ce propos, les « quatre de Monrovia » avaient publié une déclaration commune.

Exprimant leurs graves inquiétudes devant les événements du Congo, ils ont écrit notamment : Les quatre Chefs d'Etat et de gouvernements estiment qu'aucun Etat africain ne saurait rester indifférent devant une situation où des centaines d'Africains perdent la vie tous les jours. Ils ont égale-

ment déploré la détérioration des relations entre les deux Congo ».

« Les quatre de Monrovia », poursuit la déclaration, lancent un appel à tous les Etats membres de l'O.U.A. pour qu'ils autorisent le secrétariat de cette organisation à nommer une commission spéciale d'enquête, afin d'établir les faits et de proposer toute action coordonnée des Etats africains indépendants au profit de la paix ».

Commentant cette nouvelle, le Secrétaire général de l'O.U.A. a lancé un appel à « toutes les influences extérieures » s'exerçant au Congo de s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver la situation et ajoute « les Chefs d'Etat au sommet du Caire ont été unanimes à proclamer leur détermination d'une politique de non-alignement au Congo comme dans toute l'Afrique. La dramatique situation qui est actuellement celle du centre africain et plus particulièrement du Congo doit être réglée dans un cadre purement africain ».

Le secrétaire général de l'O.U.A. a alors souligné que la principale préoccupation du conseil des ministres, extraordinaire serait d'étudier la formation d'une force armée purement africaine susceptible d'intervenir au Congo.

Quant aux relations entre le Burundi et le Rwanda, M. Diallo Telli a déclaré que le secrétariat général de l'O.U.A. avait reçu à ce propos « des montagnes de télégrammes, accusateurs et contre accusateurs » et que, ce problème intéressait essentiellement les réfugiés, la commission intergouvernementale de l'O.U.A. serait incessamment convoquée afin de trouver une solution.

Auparavant, le secrétaire général de l'O.U.A. avait souligné sa volonté de donner une priorité absolue à la lutte contre le colonialisme et l'Apartheid « Les perspectives de paix en Afrique sont subordonnées, avait-il souligné, à l'élimination totale de ces deux fléaux ». M. Diallo Telli avait alors indiqué qu'il avait l'intention de demander un surcroît d'aide substantiel en faveur des mouvements nationalistes de libération des territoires portugais d'Afrique et qu'il se proposait également de faire porter son effort sur la réalisation d'une union entre ces mouvements de libération actuellement désunis.

Le mois d'août, une période mémorable dans l'histoire de nombreux pays d'Afrique

Le mois d'août 1960 est une période mémorable dans l'histoire de nombreux pays d'Afrique.

« L'aube nouvelle », telles sont les premières paroles de l'hymne national du Dahomey. Cette aube s'est levée sur le pays le 1er août 1960. « Debout, Niger, debout ! Restons unis toujours, et que chacun réponde à ce noble avenir qui nous dit « en avant » chantait le peuple libre, le 3 août, à Niamey, capitale du Niger. Le drapeau de l'indépendance s'est levé l'un après l'autre, dans la Haute-Volta, dans la Côte d'Ivoire, dans la République Centrafricaine, dans la République du Tchad. Il y a quatre ans, ces pays sont devenus indépendants.

Les anciens colonialistes aiment les expressions comme « octroyer l'indépendance », « accorder l'indépendance ». Dans la presse l'expression habituelle est « proclamation de l'indépendance ». Ne serait-il pas plus juste de dire « restitution de la souveraineté nationale des pays africains » ? Car bien avant la colonisation française, il y avait sur le territoire de l'Afrique Noire des Etats nationaux indépendants qui atteignaient un niveau élevé sur le plan administratif, économique et culturel. Il suffit de rappeler les centres comme la ville de Kong dans la Côte d'Ivoire, fondée au onzième siècle et qui a conservé jusqu'au 19e siècle son importance de grand centre commercial de l'Afrique Occidentale. Et le Dahomey du temps des rois Gwézo et Béhanzin, qui possédait une administration centralisée et une armée régulière ?

Mais ce développement culturel et économique naturel a été interrompu par les colonialistes. Par le fer et par le feu, les mercenaires se sont frayé le chemin des richesses africaines. Les Africains ont lutté courageusement

pour leur liberté. Un grand nombre de détachements armés français ont été défaits par les Africains dans la zone du lac Tchad, aux bords du Niger, sur le littoral du Dahomey. Recourant à des cruautés atroces, les capitalistes français ont établi leur pouvoir en Afrique Noire et ont pillé pendant plus de 60 ans les richesses de cette région.

Mais les peuples opprimés ne cessaient de lutter pour la liberté. L'insurrection contre la politique des concessions à Oubangui-Chari en 1905, la révolte au Niger en 1906, le mouvement des jeunes Dahoméens aux années 20, la montée du mouvement révolutionnaire après la seconde guerre mondiale, la création du Rassemblement Démocratique Africain, telles étaient les étapes glorieuses de la lutte pour la liberté.

Quatre ans ne constituent pas une longue période, mais cela suffit pour pouvoir dresser déjà un bilan des premières réalisations des Etats indépendants. Ces réalisations sont assez nombreuses, et elles sont réjouissantes.

Les Etats d'Afrique noire ont décidé de développer leur économie sur la base des plans d'Etat. Les banques nationales et

de développement ont été fondées. Tout un nombre de compagnies mixtes ont surgi dans le domaine du commerce, de l'industrie, du bâtiment. Des mesures sont prises en vue de développer l'agriculture pour la création de coopératives, et d'encourager le mouvement. Le progrès important a été obtenu dans la décolonisation spirituelle, dans le rétablissement de la culture nationale africaine.

Au cours des quatre ans écoulés, les pays indépendants ont obtenu beaucoup de succès dans le domaine de la coopération économique efficace entre les Etats africains. Les trois conférences pour la coordination des plans de développement industriel, auxquelles ont participé le Niger, le Dahomey, la Haute-Volta, le Tchad et autres pays, les conférences en vue de la mise en valeur collective des ressources du lac Tchad et sur les statuts de l'utilisation du fleuve Niger, la fondation de la coopérative d'écoulement de marchandises pour différents Etats (« Union Commerciale Africaine ») la lutte collective contre les grandes endémies et les épizooties telles sont les réalisations faites dans la voie de l'unité africaine.

Les délégués africains au symposium scientifique de Pékin

Les savants et experts de dix-neuf pays d'Afrique ont pris une part active au symposium scientifique de Pékin. Leurs interventions ont porté notamment sur le développement des économies nationales et l'amélioration du niveau de vie des populations. Dans un exposé qu'il a fait lundi, l'ingénieur malien Touré Bakary a souligné que l'expérience du Mali, a prouvé

que la prospection géophysique était une méthode qui s'aurait économique pour localiser rapidement les zones en minéraux. De son côté, M. Samba N'diaye (Sénégal) a fait une analyse des structures sociales et nationales en Afrique noire.

Jean-Pierre Makouta (Congo-Brazzaville) a fait un exposé sur ses travaux de recherches linguistiques.

HOROYA

TRAVAIL — JUSTICE — SOLIDARITE

Organe
Quotidien
du
Parti
Démocratique
de Guinée

COMPTE CHEQUES POSTAUX 6975
BANQUE REPUBLIQUE DE GUINEE
3-34-32

Le fleuve Sénégal trait d'union entre les Etats riverains

L'aménagement du bassin du fleuve Sénégal sera certainement l'un des travaux les plus importants entrepris à l'heure où l'on parle d'intégration économique en Afrique. L'idée de l'aménagement du fleuve Sénégal a été commune aux quatre Etats qu'il traverse.

Le principe de l'aménagement a été adopté par les quatre pays riverains qui, au cours de plusieurs conférences, ont confirmé ce principe, la conférence de Conakry en juillet 1963, la conférence de Bamako en juillet 1964, celle de Nouakchot en décembre 1963 et enfin de celle de Dakar en février 1964.

C'est pourquoi l'on peut, dorénavant et déjà, dire que le fleuve Sénégal est « un trait d'union entre les Républiques de Mauritanie, Sénégal, Mali et Guinée ».

La conférence qui vient de se tenir à Monrovia a été une phase importante de ces travaux, une confirmation de plus de la volonté des quatre pays de faire du Sénégal le fleuve de l'union qui contribuera, on ne peut s'en douter, à leur développement agricole et industriel.

La désignation d'un secrétaire général et la nomination d'un secrétaire général, l'adoption d'un programme d'aménagement général au cours de la conférence, tout cela concourt à démontrer que la grande bataille économique engagée par l'Afrique exige une préparation minutieuse et une orientation de tout plan qui vise à apporter aux masses laborieuses une vie de bonheur et de prospérité.

Au cours de cette conférence, les partenaires ont fait preuve de compréhension et de volonté pour œuvrer ensemble pour le bonheur des peuples africains.

Le Sénégal, un fleuve à débit irrégulier, traverse des terrains différents. Ce serait donc risquer d'entreprendre son aménagement sans une connaissance approfondie du fleuve et des terres arrosées.

Le comité inter-état réuni à Conakry a d'ailleurs insisté sur cet aspect du problème : étudier à fond le fleuve et d'une façon unitaire, avant d'entreprendre tous travaux pratiques.

« L'aménagement du bassin du fleuve Sénégal est un test pour les pays africains, a dit le ministre guinéen du Développement économique, M. Touré Ismaël, qui a présidé la conférence de Conakry et président du comité inter-état ».

Nous plaçons donc tous nos espoirs dans le comité inter-état et son secrétariat général, les premiers instruments de ce travail.

Il s'agit là de prouver aux yeux du monde, surtout de ceux qui ont toujours sous-estimé l'Afrique et ses peuples, que les Africains sont capables, que nous ne sommes pas des enfants qui attendent que l'on vienne leur apprendre à se servir de leur main.

O. Téa

A propos de l'impasse congolaise

Prochaine session extraordinaire interministérielle de l'O. U. A.

Le Secrétaire général de l'O.U.A., M. Diallo Telli a indiqué que l'Algérie a demandé la réunion extraordinaire dans les meilleurs délais possible d'une session extraordinaire du conseil des ministres de l'O.U.A. sur le Congo. La requête algérienne qui est signée du ministre des Affaires étrangères, M. Bouteflika, est parvenue lundi au secrétariat de l'O.U.A. à Addis-Abéba.

Une demande du même genre avait été faite par le Président de la République du Mali, M. Modibo Keita, deux jours auparavant.

M. Diallo Telli a indiqué qu'il avait immédiatement envoyé des messages aux Chefs d'Etat au sujet de cette réunion qui doit obtenir l'assentiment des deux tiers des pays de l'O.U.A. Il a ajouté qu'il pensait que cette nouvelle session extraordinaire de l'O.U.A. se tiendrait

à bref délai et qu'elle aurait lieu à Addis-Abéba.

M. Diallo Telli a d'autre part indiqué qu'il avait reçu des chefs d'Etat du Libéria, de Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Premier ministre de Sierra Leone réunis récemment à Monrovia un autre message conjoint demandant que le secrétaire général de l'O.U.A. soit mandaté pour former une commission spéciale chargée d'enquêter sur le Congo.

A ce propos, les « quatre de Monrovia » avaient publié une déclaration commune.

Exprimant leurs graves inquiétudes devant les événements du Congo, ils ont écrit notamment : Les quatre Chefs d'Etat et de gouvernements estiment qu'aucun Etat africain ne saurait rester indifférent devant une situation où des centaines d'Africains perdent la vie tous les jours. Ils ont égale-

ment déploré la détérioration des relations entre les deux Congo ».

« Les quatre de Monrovia », poursuit la déclaration, lancent un appel à tous les Etats membres de l'O.U.A. pour qu'ils autorisent le secrétariat de cette organisation à nommer une commission spéciale d'enquête, afin d'établir les faits et de proposer toute action coordonnée des Etats africains indépendants au profit de la paix ».

Commentant cette nouvelle, le Secrétaire général de l'O.U.A. a lancé un appel à « toutes les influences extérieures » s'exerçant au Congo de s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver la situation et ajoute « les Chefs d'Etat au sommet du Caire ont été unanimes à proclamer leur détermination d'une politique de non-alignement au Congo comme dans toute l'Afrique. La dramatique situation qui est actuellement celle du centre africain et plus particulièrement du Congo doit être réglée dans un cadre purement africain ».

Le secrétaire général de l'O.U.A. a alors souligné que la principale préoccupation du conseil des ministres, extraordinaire serait d'étudier la formation d'une force armée purement africaine susceptible d'intervenir au Congo.

Quant aux relations entre le Burundi et le Rwanda, M. Diallo Telli a déclaré que le secrétariat général de l'O.U.A. avait reçu à ce propos « des montagnes de télégrammes, accusateurs et contre accusateurs » et que, ce problème intéressait essentiellement les réfugiés, la commission intérimaire de l'O.U.A. serait incessamment convoquée afin de trouver une solution.

Auparavant, le secrétaire général de l'O.U.A. avait souligné sa volonté de donner une priorité absolue à la lutte contre le colonialisme et l'Apartheid. « Les perspectives de paix en Afrique sont subordonnées, avait-il souligné, à l'élimination totale de ces deux fléaux ». M. Diallo Telli avait alors indiqué qu'il avait l'intention de demander un surcroît d'aide substantiel en faveur des mouvements nationalistes de libération des territoires portugais d'Afrique et qu'il se proposait également de faire porter son effort sur la réalisation d'une union entre ces mouvements de libération actuellement désunis.

Le mois d'août, une période mémorable dans l'histoire de nombreux pays d'Afrique

Le mois d'août 1960 est une période mémorable dans l'histoire de nombreux pays d'Afrique.

« L'aube nouvelle », telles sont les premières paroles de l'hymne national du Dahomey. Cette aube s'est levée sur le pays le 1er août 1960. « Debout, Niger, debout ! Restons unis toujours, et que chacun réponde à ce noble avenir qui nous dit « en avant » chantait le peuple libre, le 3 août, à Niamey, capitale du Niger. Le drapeau de l'indépendance s'est levé l'un après l'autre, dans la Haute-Volta, dans la Côte d'Ivoire, dans la République Centrafricaine, dans la République du Tchad. Il y a quatre ans, ces pays sont devenus indépendants.

Les anciens colonialistes aiment les expressions comme « octroyer l'indépendance », « accorder l'indépendance ». Dans la presse l'expression habituelle est « proclamation de l'indépendance ». Ne serait-il pas plus juste de dire « restitution de la souveraineté nationale des pays africains » ? Car bien avant la colonisation française, il y avait sur le territoire de l'Afrique Noire des Etats nationaux indépendants qui atteignaient un niveau élevé sur le plan administratif, économique et culturel. Il suffit de rappeler les centres comme la ville de Kong dans la Côte d'Ivoire, fondée au onzième siècle et qui a conservé jusqu'au 19e siècle son importance de grand centre commercial de l'Afrique Occidentale. Et le Dahomey du temps des rois Guézo et Béhanzin, qui possédait une administration centralisée et une armée régulière ?

Mais ce développement culturel et économique naturel a été interrompu par les colonialistes. Par le fer et par le feu, les mercenaires se sont frayé le chemin des richesses africaines. Les Africains ont lutté courageusement

pour leur liberté. Un grand nombre de détachements armés français ont été défaits par les Africains dans la zone du lac Tchad, aux bords du Niger, sur le littoral du Dahomey. Recourant à des cruautés atroces, les capitalistes français ont établi leur pouvoir en Afrique Noire et ont pillé pendant plus de 60 ans les richesses de cette région.

Mais les peuples opprimés ne cessaient de lutter pour la liberté. L'insurrection contre la politique des concessions à Oubangui-Chari en 1905, la révolte au Niger en 1906, le mouvement des jeunes Dahoméens aux années 20, la montée du mouvement révolutionnaire après la seconde guerre mondiale, la création du Rassemblement Démocratique Africain, telles étaient les étapes glorieuses de la lutte pour la liberté.

Quatre ans ne constituent pas une longue période, mais cela suffit pour pouvoir dresser déjà un bilan des premières réalisations des Etats indépendants. Ces réalisations sont assez nombreuses, et elles sont réjouissantes.

Les Etats d'Afrique noire ont décidé de développer leur économie sur la base des plans d'Etat. Les banques nationales et

de développement ont été fondées. Tout un nombre de compagnies mixtes ont surgi dans le domaine du commerce, de l'industrie, du bâtiment. Des mesures sont prises en vue de développer l'agriculture pour la création de coopératives, et d'encourager le mouvement. Le progrès important a été obtenu dans la décolonisation spirituelle, dans le rétablissement de la culture nationale africaine.

Au cours des quatre ans écoulés, les pays indépendants ont obtenu beaucoup de succès dans le domaine de la coopération économique efficace entre les Etats africains. Les trois conférences pour la coordination des plans de développement industriel, auxquelles ont participé le Niger, le Dahomey, la Haute-Volta, le Tchad et autres pays, les conférences en vue de la mise en valeur collective des ressources du lac Tchad et sur les statuts de l'utilisation du fleuve Niger, la fondation de la coopérative d'écoulement de marchandises pour différents Etats (« Union Commerciale Africaine ») la lutte collective contre les grandes endémies et les épidémies telles que les réalisations faites dans la voie de l'unité africaine.

Les délégués africains au symposium scientifique de Pékin

Les savants et experts de dix-neuf pays d'Afrique ont pris une part active au symposium scientifique de Pékin. Leurs interventions ont porté notamment sur le développement des économies nationales et l'amélioration du niveau de vie des populations. Dans un exposé qu'il a fait lundi, l'ingénieur malien Touré Bakary a souligné que l'expérience du Mali, a prouvé

que la prospection géophysique était une méthode qui s'avérait économique pour localiser rapidement les zones en minéraux. De son côté, M. Samba N'diaye (Sénégal) a fait une analyse des structures sociales et nationales en Afrique noire.

Jean-Pierre Makouta (Congo-Brazzaville) a fait un exposé sur ses travaux de recherches linguistiques